

## Communication sur l'Enquête sur les voyages des résidents du Canada Le 24 janvier 2007

### Définition du tourisme

En 2000, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies ont défini le tourisme comme étant :

*« Les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité<sup>1</sup> ».*

### Enquête sur les voyages des Canadiens

Jusqu'en 2004, l'Enquête sur les voyages des Canadiens (EVC) appliquait le concept de tourisme, tel que défini par l'OMT, de la façon suivante. Le terme voyage désignait tout déplacement effectué vers une destination canadienne située à une distance d'au moins 80 km (aller seulement) du domicile, pour toute raison, à l'exception des raisons suivantes : les déplacements entre la maison et le lieu de travail ou de l'école; les déplacements allers simples en raison d'un changement de résidence; les déplacements des conducteurs et membres d'équipage d'autobus, d'avions, d'embarcations, etc.; les déplacements en ambulance vers un hôpital ou une clinique; les voyages qui ont débuté à l'extérieur du Canada et les voyages d'une durée supérieure à un an. Un voyage peut être effectué par une personne voyageant seule ou par plusieurs personnes d'un même ménage voyageant ensemble. Des personnes qui voyagent ensemble et qui font partie de ménages différents sont définies comme faisant des voyages distincts.

En 2001, Statistique Canada et ses partenaires<sup>2</sup> convenaient qu'il était nécessaire de remanier l'Enquête sur les voyages des Canadiens. Même en sachant que cela créerait un bris dans les séries chronologiques des données, ce remaniement permettrait de résoudre un certain nombre de problèmes. Par exemple, les données perdaient leur caractère d'actualité lorsqu'elles étaient parfois publiées plusieurs mois après la période de référence de l'enquête. La taille et la distribution de l'échantillon de l'Enquête sur la population active (EPA) reflétait davantage la situation du marché du travail, qui est un phénomène stable et à fort volume, que celle de l'activité touristique, qui est un phénomène volatile et à faible volume. L'enquête ne répondait

---

<sup>1</sup> Nations Unies et l'Organisation mondiale du tourisme, « Compte satellite du tourisme: recommandation concernant le cadre conceptuel », 2001

<sup>2</sup> L'Enquête sur les voyages des Canadiens est financée par les membres d'un partenariat comprenant Statistique Canada, la Commission canadienne du tourisme, dix organisations/ministères provinciaux, Patrimoine Canada et Parcs Canada.

pas aux besoins d'un certain nombre de secteurs, allant des comptes nationaux jusqu'au marketing. Il n'y avait aucune définition de voyages intérieurs qui faisait consensus à travers le Canada. De plus, il semblait que la définition existante n'était pas pleinement conforme aux directives de l'OMT.

### Enquête sur les voyages des résidents du Canada

La nouvelle Enquête sur les voyages des résidents du Canada (EVRC) est toujours parrainée par Statistique Canada, la Commission canadienne du tourisme (CCT), les gouvernements provinciaux et deux autres organismes fédéraux. Elle mesure l'ampleur du tourisme intérieur au Canada du point de vue de la demande. L'Enquête vise à recueillir de l'information sur le volume de voyages et des dépenses des résidents du Canada selon l'origine du voyage, la destination, la durée, le type d'hébergement, le but du voyage, le moyen de transport, etc., à recueillir de l'information sur l'incidence des voyages et fournir le profil sociodémographique des voyageurs et des non-voyageurs. Les estimations permettent d'effectuer des analyses sur une base trimestrielle à l'échelle nationale, provinciale et régionale (à divers degrés de précision) concernant les informations suivantes :

- nombre total de voyages d'un même jour et d'une nuit ou plus effectués par les résidents du Canada et dont la destination était au Canada;
- visites d'un même jour et d'une nuit ou plus au Canada;
- raison principale du voyage et activités principales effectuées pendant le voyage;
- dépenses effectuées pour les voyages d'un même jour et d'une nuit ou plus par des résidents du Canada, au total et par catégorie de dépenses;
- moyens de transport utilisés pendant le voyage (principal/autre);
- visites-personnes, visites-ménages, dépenses totales et par catégorie de dépenses pour chaque endroit visité au Canada;
- nuitées-personnes et par nuitées-ménages passées à chaque endroit visité, selon le type d'hébergement;
- utilisation de forfaits de voyage et dépenses qui y sont associées; participation à des excursions guidées en autocar ou autre;
- personne ou organisme ayant payé les coûts du voyage (ménage, gouvernement, employeur privé);
- caractéristiques démographiques des adultes qui ont effectué des voyages et ceux qui n'en n'ont pas effectué;

- composition du groupe des voyageurs

Les données de l'EVRC sont utilisées pour produire des rapports d'analyse pouvant se rapporter aux sujets suivants :

- la performance et les caractéristiques du marché des voyages intérieurs;
- l'importance économique des voyages intérieurs au Canada;
- les perspectives sur les voyages des résidents du Canada au Canada.

### Concepts et définitions

Quatre critères sont utilisés pour déterminer si un voyage en particulier est visé par l'EVRC. Le *lieu de départ* des voyages doit être situé au Canada; les voyages doivent *avoir pris fin* durant le mois de référence de l'enquête; ils doivent avoir duré moins de 365 jours/nuits et ils doivent avoir été effectués en dehors de l'environnement « habituel » du répondant.

En pratique, les voyages visés par l'EVRC comprennent les voyages effectués pour les raisons suivantes :

- Pour des vacances, un congé, l'agrément et la visite de parents ou d'amis
- Pour affaires ou pour des raisons liées au travail, *à l'exception* des déplacements de routine qui s'inscrivent dans le cadre normal du travail, par exemple, les déplacements des membres d'équipage d'avions, de trains, de bateaux, etc., les déplacements des conducteurs de camion, les déplacements réguliers entre la maison et le lieu de travail, les déplacements pour effectuer de la vente ou répondre à des appels de service de routine et les déplacements pour des raisons militaires et diplomatiques.
- Pour toute autre raison, *à l'exception* des déplacements pour effectuer régulièrement des achats ou l'épicerie, pour déménager (ou pour aider d'autres personnes à déménager) dans une autre résidence (ou école), pour se rendre à l'école, pour se rendre à un examen/rendez-vous périodique médical ou chez le dentiste, pour assister régulièrement à des pratiques/services d'ordre religieux, pour aller à des funérailles ou pour s'acquitter de différentes obligations régulières telles qu'aller chercher quelqu'un à l'aréna.

## Différences entre l'EVC et l'EVRC

Il existe six différences majeures entre les deux enquêtes :

- Dans l'EVC, la population visée était composée de Canadiens âgés de 15 ans et plus. Étant donné que beaucoup de jeunes étaient incapables de répondre adéquatement à l'enquête, l'âge minimum de la population visée par l'EVRC est maintenant de 18 ans et plus.
- Dans l'EVC, tous les voyages d'une nuit ou plus étaient saisis, peu importe la distance entre le domicile et la destination, ainsi que tous les voyages d'un même jour vers une destination située à une distance d'au moins 80 km du domicile (sauf en Ontario, où les voyages de moins d'un jour d'au moins 40 km étaient saisis à la demande de cette province). Toutefois, aux fins de publication des données de l'EVC, seuls les voyages de 80 km et plus étaient inclus dans les estimations officielles de Statistique Canada. La nouvelle enquête (EVRC) introduit le concept de voyage «à l'extérieur de la ville» pour traduire la notion d'environnement habituel. Sont saisis les voyages d'une nuit ou plus effectués à l'extérieur de la ville, peu importe la distance entre le domicile et la destination, ainsi que les voyages d'un même jour effectués à l'extérieur de la ville vers une destination située à une distance d'au moins 40 km du domicile.
- La nouvelle enquête distingue mieux les voyages touristiques des autres types de voyages et élimine ainsi les déplacements de routine. Cette définition d'un voyage touristique se rapproche davantage de celle de l'Organisation mondiale du tourisme.
- L'EVRC comprend une question détaillée sur la raison principale du voyage, question qui n'existait pas dans l'EVC.
- Dans l'EVRC, les interviews par personne interposée sont aussi permises si le répondant ne parle pas l'une des deux langues officielles du Canada ou s'il est malade ou absent pendant la durée de la période de collecte. Toutefois, les raisons permettant des interviews par personne interposée sont un peu plus restrictives dans l'EVRC que dans l'EVC.
- Dans l'EVRC, de nouvelles caractéristiques des voyageurs sont ajoutées.

Pour de plus amples informations sur les différences entre les deux enquêtes, veuillez consulter le document « Détails sur les différences conceptuelles entre l'EVRC et l'EVC ».

Après avoir examiné et écarté des solutions de rechange telles que le système de composition aléatoire de numéros de téléphone (CA), il a été décidé que la nouvelle Enquête sur les voyages des résidents du Canada continuera d'utiliser la plateforme

de l'Enquête sur la population active (EPA). Cela signifie que l'EVRC est réalisée auprès d'un ou plusieurs sous-échantillons de ménages interrogés dans le cadre de l'EPA. L'EPA est une enquête mensuelle réalisée auprès d'environ 54 000 ménages. Elle fournit des estimations officielles sur l'emploi et le chômage au Canada avec un taux de réponse de 90 %. Pour les ménages répondants, le taux de réponse de l'EVRC est légèrement inférieur à celui de l'EPA, se situant à près de 80 %, avec un taux d'incidence de voyages d'environ 30 %.

L'échantillon de l'EPA est représentatif de la population civile, non institutionnalisée, âgée de 15 ans et plus, et résidant dans les dix provinces canadiennes. Certaines personnes sont spécifiquement exclues du champ de l'enquête et, par conséquent, de l'EVRC. Il s'agit des résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, des personnes vivant dans les réserves indiennes, des membres à temps plein des Forces armées canadiennes et des pensionnaires d'établissements. Chaque mois, cette enquête recueille des données sur l'emploi durant la semaine suivant celle commençant le 15 du mois. Étant donné que l'EPA a comme base de sondage tous les ménages du Canada, elle sert de plateforme pour la réalisation d'autres enquêtes auprès des ménages, dont l'EVRC.

Seuls les ménages qui répondent à l'EPA sont utilisés pour l'EVRC. Une fois qu'on a posé les questions sur la population active, on choisit au hasard, dans le ménage sélectionné, une personne âgée de 18 ans ou plus pour répondre à l'EVRC. Si cette personne est disponible, l'intervieweur lui pose alors les questions de l'EVRC. Si celle-ci est absente ou n'est pas disponible lors de la collecte des données de l'EPA, un intervieweur la rappellera plus tard au cours de la période de collecte.

Les données préliminaires de 2005 pour la nouvelle Enquête sur les voyages des résidents du Canada seront diffusées en deux temps. Tout d'abord, les données se rapportant au volume des voyages (incidence, visites-personnes, nuitées) seront diffusées, suivies par les dépenses des voyages qui devraient paraître au cours de l'été 2007.

EVRCcommunication\_F-final.DOC